

Directives anti-blanchiment de capitaux

Obligations de diligence à l'égard de la clientèle - personnes morales

Afin de se conformer à la loi en vigueur, SEB Life International exige toujours des courtiers qu'ils obtiennent les documents ci-dessous en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Ces documents sont requis pour les personnes morales dans un des cas suivants et peuvent également être requis dans d'autres cas, à la discrétion de la compagnie :

- (1) tous les versements de prime (nouvelle ou supplémentaire) ;
- (2) la mise en place d'un rachat partiel programmé ;
- (3) rachat partiel ;
- (4) rachat total ;
- (5) cessions ;
- (6) bénéficiaires dans le cas d'une demande de capital décès.

VEUILLEZ NOTER : que SEB Life International ne peut nouer aucune relation d'affaires ni procéder à aucune transaction tant que l'ensemble des documents d'identification et de vérification n'a été reçu et approuvé, à la seule discrétion de la compagnie. Nous pouvons également exiger des renseignements par rapport à la provenance des paiements.

Obligations de diligence à l'égard de la clientèle (personnes morales)

SEB Life International doit identifier le client et vérifier les informations suivantes à partir de documents obtenus auprès d'une source fiable et indépendante :

- 1.1. raison sociale complète ;
- 1.2. numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
- 1.3. adresse du siège social dans le pays d'immatriculation ;

- 1.4. adresse du lieu principal d'activité ;
- 1.5. forme juridique de la personne morale ;
- 1.6. nature des activités ;
- 1.7. que la personne morale est en exploitation et qu'elle n'a pas cessé ses activités.

et en ce qui concerne les sociétés privées et les sociétés non cotées ;

- 1.8. la liste de leurs administrateurs ;
- 1.9. la liste de leurs propriétaires effectifs détenant plus de 25 % des parts ou droits de vote ou qui contrôlent ces sociétés par ailleurs.

Vérification des preuves documentaires :

Les preuves documentaires dont la liste figure ci-dessous (ou les preuves documentaires équivalentes dans d'autres juridictions) sont considérées comme valides aux fins de la vérification des informations demandées :

- 1.10. certificat d'immatriculation de la société ;
- 1.11. acte constitutif et statuts de la société ;
- 1.12. extrait du registre du commerce et des sociétés local ;
- 1.13. rapports et comptes certifiés courants ;
- 1.14. liste courante des mandataires autorisés/liste courante des mandats agréés ;
- 1.15. registre des actionnaires ou certificat(s) d'action(s).

Note : Il est possible que les informations figurant dans ces documents puissent varier.

Outre ces informations, l'identité des personnes suivantes doit également être vérifiée, conformément aux exigences

applicables aux personnes physiques ou morales :

- 1.16. propriétaire(s) effectif(s) ;
- 1.17. un administrateur ou un mandataire habilité **OU** deux administrateurs.

Si ces catégories ne sont pas applicables à vos clients, veuillez prendre contact avec SEB Life International pour obtenir des informations complémentaires. Parmi les exemples de catégories n'entrant pas dans ce cadre figurent les trusts, les fonds de pension, les clubs, les associations ou sociétés, les partenariats et les organismes publics.

Personnes politiquement exposées (PPE)

Les personnes politiquement exposées (*PPE*) sont des personnes physiques auxquelles sont confiées ou ont été confiées des fonctions publiques de premier rang. Cette expression englobe également les membres directs de leur famille et leurs associés notoirement proches.

On considère qu'en matière de blanchiment d'argent, les PPE représentent un risque plus élevé que les autres personnes en raison du fait que leur position les rend plus susceptibles de céder à la corruption (*détournements de fonds, etc.*). Le statut de PPE ne constitue pas en soi une quelconque mise en accusation de telles personnes, mais il a pour effet de les placer dans une catégorie de risques plus élevés.

Le statut de PPE prend fin 18 mois après que les personnes concernées ont cessé d'occuper la fonction visée.

Figurent parmi les exemples de **fonctions publiques de premier rang** :

- a) chefs d'État ou de gouvernement et ministres, vice-ministres et secrétaires d'État ;
- b) députés et sénateurs ;
- c) membres de l'instance dirigeante d'un parti politique
- d) membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles et d'autres hautes juridictions dont les décisions ne sont généralement pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles ;
- e) membres des cours des comptes ou des conseils d'administration des banques centrales ;
- f) ambassadeurs, chargés d'affaires et officiers supérieurs des forces armées ;
- g) membres des conseils d'administration, de gestion ou de surveillance des sociétés publiques ;
- h) président, vice-président, et membres du conseil d'administration, ou fonctions équivalentes, d'une organisation internationale.

Note: aucune des fonctions décrites dans les points a) à h) ne concernent les responsables de rangs intermédiaires ou subalternes.

Parmi les **membres des familles** figurent les personnes physiques qui sont soit des parents directs de la PPE (liens du sang), soit des parents par alliance (*mariages ou formes similaires de partenariat civil*).

Parmi les **associés notoirement proches** figurent :

- toute personne physique qui est le bénéficiaire effectif, conjointement avec la PPE, d'une personne morale ou d'un accord juridique ou toute autre proche relation d'affaires de la PPE ;
- toute personne physique qui est le bénéficiaire effectif d'une personne morale ou d'un accord juridique constitués pour le bénéfice effectif de la PPE.

Vous aurez le statut de personne politiquement exposée (*PPE*) si vous appartenez à l'une des catégories énumérées ci-dessus.

SEB Life International est tenue de prendre les mesures nécessaires afin de décider si un client (*ou un propriétaire effectif lié à un client ou service concernés*) a qualité de PPE, de membre direct de la famille de cette dernière ou d'associé notoirement proche. Il est possible qu'à la suite de cet examen, certains clients actuels aient à fournir à SEB Life International des renseignements et/ou des documents complémentaires.

Certification de la documentation

SEB Life International exige que vous, l'intermédiaire en assurance agréé, (1) conduisiez une entrevue en personne avec votre client et (2) certifiez la documentation.

Lors de la certification de la documentation, le certificateur doit certifier que la documentation reçue par SEB Life International est une copie certifiée conforme à l'original présenté (et y inclure son numéro de réglementation). Le certificat devra également inclure les informations suivantes : le nom et l'adresse du certificateur, la fonction du certificateur ; la signature du certificateur et la date de certification. Un cachet officiel devra accompagner le certificat le cas échéant.

SEB Life International acceptera également la certification des personnes suivantes à condition que le format de celle-ci soit conforme aux conditions mentionnées ci-dessus : (1) une institution financière ou de crédit agréée dans un État membre de l'EEE, (2) experts comptables et comptables certifiés en activité, (3) un avocat en activité, (4) un notaire en activité, (5) l'équivalent local dans un État membre de l'EEE à un commissaire aux serments, (6) un agent de la force publique en fonction.

REMARQUES IMPORTANTES :

Ce document est uniquement destiné à servir de guide général. La liste des documents requis peut changer et de tels changements peuvent être publiés par communication générale ou autrement. Si les circonstances l'exigent, SEB Life International peut exiger qu'une documentation supplémentaire ou alternative qui n'est pas mentionnée dans ce guide soit approuvée, incluant mais pas uniquement les cas où SEB Life International a identifié une personne comme devant être soumise à une obligation de diligence renforcée. Nos modalités et conditions habituelles continueront à s'appliquer. SEB Life International se réserve le droit de ne pas procéder à toute transaction (et/ou toute transaction supplémentaire).

Adresse postale : SEB Life International,
Bloodstone Building, Sir John Rogerson's
Quay, Dublin 2, Irlande.
Standard : +353 1 487 07 00
Fax : +353 1 487 07 04
Courrier électronique : sales@seb.ie

SEB Life International Assurance Company Designated Activity Company opérant sous le nom de SEB Life International, est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Siège social: SEB Life International, Bloodstone Building, Riverside IV, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Immatriculée en République d'Irlande sous le numéro 218391. Les résultats antérieurs ne constituent pas nécessairement une garantie de résultats futurs. La valeur de votre investissement peut augmenter comme elle peut diminuer. Les informations ci-dessus étaient exactes aout 2017 mais sont susceptibles d'être modifiées.

seb.ie